



Conflit entre cession sur salaire et saisie arrêt.

Par Rezbou

Bonjour,
je sollicite votre aide et vos conseils pour connaître mes droits, savoir si cette situation est normale/légal et pourquoi pas m'aider à résoudre ce problème.

Contexte :

Je rembourse un prêt personnel environ 43000 ? emprunter via une cession sur salaire prévue par le contrat du dit prêt. Le dossier ne présente pas de retards.

Je suis également redevable d'une dette locative de 9000 euros environ, remboursée par une saisie arrêt sur salaire.

Problème :

Suite à l'intervention du créancier saisissant en mai 2022, la cession sur salaire couvrant le remboursement du prêt a été interrompue et suite à négociation avec la société de prêt, remplacée par un virement mensuel à la société de prêt.

Suite à cela le créancier saisissant m'a informée en février 2023 qu'il n'avait reçu de la part du gref du tribunal au total environ 2400 euros car il y avait réparation des sommes saisies.

J'ai donc réfléchi et me suis demandé si la répartition n'aurait pas été faite entre ma cession et ma saisie.

Je contacte donc la société de prêt qui me dit qu'elle a bien reçu un virement de 9000 euros 2 mois auparavant, que cette somme serait gardée, les virements stoppés et constituerait un apport afin de remplacer les cessions et virement le temps que la saisie arrêt soit levée.

Je meurs expliqué si l'on fait ça dans 6 mois on recommence mais me disent que c'est la seule solution.

Conséquence :

Pour une saisie arrêt de 9000 euros qui aurait pu être soldée en octobre 2022 je suis encore aujourd'hui sous l'application de celle-ci.

Environ 25000 euros saisies à ce jour pour une somme due par saisie arrêt de 9000.

Remboursement du prêt en anticipation qui n'apparaît nulle part. La société de prêt se retrouve avec plus de 20000 euros dont environ 12000 qui n'aurait jamais dû m'être pris car n'étant pas en défaut de paiement sur le prêt et ayant remboursé ma dette je devrais pour jouir de cette somme qui devraient avoir depuis longtemps remboursé ma dette permis la remise en place de la cession sur salaire et me permettrais de reprendre ma vie normalement.

Que faire?

Cordialement et merci d'avance.

Par Rezbou

Je n'ai pas précisé que la cession est prévue par contrat à 419.85 euros par mois.

Je sais que la répartition se fait quand une cession et une saisie entrent en concurrence mais ne comprend pas pourquoi les sommes reversées pour le prêt le sont sans prendre en compte la somme prévue de base.